

Rappel : Nouveaux examens liés au certificat CD8 « Application de pesticides sur les terres cultivées »

De nouveaux examens prescrits sont en vigueur pour l'obtention et le renouvellement du certificat CD8 « Application de pesticides sur les terres cultivées ». Bien que la formation ne soit pas exigée pour la certification, elle permet d'acquérir les connaissances requises pour réussir les examens prescrits. Le taux de réussite à un examen prescrit est meilleur et la moyenne à l'examen est plus élevée lorsque le candidat a suivi une formation.

Pour de plus amples renseignements, consultez la rubrique [Formation et certification](#) disponible sur le site Web du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.